

**DÉCISION N°2021-208 DU 10 JUIN 2021
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de Mme Sylvie SAUVAGE, Directrice de programme sa signature est déléguée à M. Tuan LE MINH, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le mercredi 21 juillet et le vendredi 30 juillet 2021 inclus.

La directrice générale,


Marie-Luce BOUSSETON